

Procès-verbal

Assemblée sectorielle bio du 5 mai 2021

Version définitive

Thème : Retour sur les valeurs du bio dans un contexte de croissance accélérée du secteur et outils de gestion pratiques d'un sol vivant

I. Identification du document :

Type de document	PV
Titre du document	PV de l'Assemblée sectorielle « bio » du 5 mai 2021 - Version provisoire
Responsable de la préparation du document	Thomas Schmit, Lidwine Rochette, Muriel Huybrecht
Annexe	Annexe I : Liste des participants Annexe II : Liste des questions et remarques postées sur le chat et classées par thématiques Annexe III : Retour sur les valeurs du bio dans un contexte de croissance accélérée du secteur (présentation de Marc Fichers Nature&Progrès) Annexe IV : Outils de gestion pratiques d'un sol vivant (présentation de Monsieur Francis Bucaille) Annexe V : Courier de soutien à Biowallonie

Préalablement à la réunion, une animation est proposée. Thomas Schmit interroge les participants sur l'état d'esprit dans lequel ils se trouvent pour aborder l'assemblée sectorielle (curieux, professionnel, recherche d'informations sur le secteur bio ou par engagement). Les participants répondent à cette question en choisissant via le programme zoom un marquage approprié.

II. Désignation d'un président de séance

Philippe André, représentant du Collège des Producteurs pour le secteur bio, est désigné en tant que président de séance.



III. Validation du PV de l'assemblée sectorielle bio du 11 Janvier 2021

Le PV de l'Assemblée Sectorielle du 11 janvier 2021 est disponible sur le site internet du Collège des Producteurs ([PV-AssembleeSectorielle-BIO-definitif_11012021.pdf \(collegedesproducteurs.be\)](https://www.collegedesproducteurs.be/PV-AssembleeSectorielle-BIO-definitif_11012021.pdf)). Celui-ci est approuvé.

IV. Point d'information sur les dossiers en cours

* **Plan bio 2030** : élaboré dans le courant de l'année 2020, celui-ci a été déposé au Gouvernement fin de l'année passée. Un retour est attendu endéans les prochaines semaines. L'objectif fixé est d'atteindre 30 % de la SAU en bio en Wallonie pour 2030.

* **Les discussions PAC post-2020** : un travail a été réalisé en 2020 par différents acteurs du secteur. Depuis février- mars 2021, des réunions sont organisées par l'Administration pour discuter des aspects pratiques des mesures auxquelles le Collège des Producteurs participe. Un groupe de travail spécifique pour le secteur bio a organisé une première réunion axée sur des propositions concrètes de l'Administration. Une deuxième réunion se tiendra le 6 mai. Actuellement, aucune validation officielle n'est à mentionner. L'Administration et les acteurs partagent une volonté d'attribuer des moyens pour rencontrer les objectifs prévus dans le plan bio. La question du budget dépend d'une décision politique.

* **Le nouveau règlement bio** sera d'application dès le début de l'année 2022. Une série de points va modifier le règlement en vigueur. Une partie des modifications est laissée à l'interprétation des Etats membres. En Belgique, les régions sont compétentes. En Région wallonne, un « Groupe de Travail Législation » coordonné par Muriel Huybrechts (chargée de mission - Pôle législation -agriculture bio) réunit les organismes certificateurs, le Collège des Producteurs et d'autres structures pour en discuter.

Pour toutes informations complémentaires concernant les points susmentionnés, Thomas Schmit invite les participants à contacter le Collège des Producteurs.



V. RETOUR SUR LES VALEURS DU BIO DANS UN CONTEXTE DE CROISSANCE ACCELEREE DU SECTEUR

Orateur : Marc FICHERS, secrétaire général de Nature et Progrès

Voir annexe III

Contexte

La présentation a pour but d'introduire la vaste thématique des valeurs du bio. Au travers des différents travaux et discussions, une certaine tension a été relevée entre les valeurs défendues par le bio et leur implémentation pratique. Une envie commune d'aborder ces thématiques s'est fait ressentir au sein du Collège des Producteurs, dans un contexte du secteur en pleine croissance et de la crainte d'une forme d'industrialisation du bio.

Bref résumé

L'objectif de cette présentation est d'effectuer un retour sur les valeurs du bio relevées et perçues par l'orateur, qui déclare toutefois ne pas détenir la vérité. Chacun possède ses propres valeurs. L'exposé débute par un rappel que les tensions relatives ont toujours existé et contribuent à l'évolution du secteur.

En 2030, avec 30 % d'agriculture biologique en Wallonie, 8 milliards et demi d'individus seront à nourrir. Le constat est fait que la vie sur terre, végétale ou animale, est possible grâce à l'humus. Cette couche nourricière permet de décomposer la matière organique et minérale pour faire pousser des plantes. La vie du sol est un élément d'une importance majeure.

Il existe dans le bio une phase de contemplation basée sur l'observation de la nature. Cela dicte les principes des « lois naturelles ». Concrètement, l'élevage des animaux et la culture des plantes se réalisent dans un milieu artificiel, qui implique de copier la nature. L'agriculteur travaille sur la diversification et essaie de faire le lien entre le végétal et l'animal. Le modèle est la ferme polyculture-élevage. Il est important de se rappeler le lien entre les végétaux, les animaux, la nature et l'homme. La recherche de la performance et de l'efficacité est la fonction première de l'agriculteur. Ainsi, après la seconde guerre mondiale, le développement des engrais chimiques et des pesticides chimiques de synthèse est apparu. Cela a permis à la société d'échapper à la famine et d'augmenter la production agricole. L'accompagnement du développement naturel a laissé place à l'exploitation des potentialités de la nature dans un but alimentaire et économique (taylorisation de l'agriculture). Dès les années 50-60, l'agriculture dite industrielle a modifié le paysage, notamment via le développement des élevages intensifs et une concentration de la transformation de la commercialisation en dehors des fermes et tendant vers une mondialisation.

Les premières intoxications dues aux pesticides sont ensuite apparues. L'alimentation importée pour les animaux s'est généralisée et la campagne s'est uniformisée. Le secteur bio est né sur ces piliers (Nature&Progrès en 1964), grâce à la volonté de certains de refuser cette modification du paysage rural, social et économique.



Une agriculture basée sur le sol et respectueuse de l'homme a ainsi été plébiscitée, sans engrais et pesticide chimique de synthèse. Le mouvement bio a rassemblé dès le départ des consommateurs, des producteurs et des transformateurs réfléchissant à la manière de produire dans le respect des lois naturelles. Le mouvement bio s'avère être un mouvement de société.

Les fondements du bio sont le respect de l'homme et des lois naturelles, des rapports équitables, la mise en avant des producteurs et le lien entre producteurs-consommateurs. L'élément central est le sol.

L'identité s'est construite autour d'un idéal commun et dans l'isolement. Ce dernier a soudé le secteur et l'a incité à résoudre les problèmes par lui-même, encourageant ainsi les partages de connaissances.

Une volonté d'établir des cahiers des charges s'est fait ressentir dès le départ. Ces normes et principes respectés permettent de cultiver et d'élever dans le respect des lois naturelles sans pesticides chimiques de synthèse et médicaments allopathiques de synthèse. Le cahier des charges était au départ un outil permettant aux agriculteurs de produire bio et de transformer leurs fermes.

En final, l'histoire du bio est parsemée d'échanges, de revendications et de luttes. Les cahiers des charges ont conservé les valeurs premières, et ce, grâce aux débats qui ont toujours réunis toutes les parties prenantes. Le maintien des valeurs est le fait d'individus. Le marché bio est porteur et va connaître un développement important.

VI. QUESTIONS – REPONSES

La parole est donnée aux participants et sont suivies, si nécessaire, d'une réponse apportée. Les interventions sont les suivantes :

- *Catherine Rousseau - Ferme du Saule* : *Question* : « les agricultrices sont-elles aussi invitées à participer au GT législation ? ». *Réponse* : « les agricultrices peuvent, via les élections, intégrer le secteur bio au sein du Collège et, ainsi, être invitées à participer au GT législation. Le GT législation fonctionne avec des associations (FWA – Nature&Progrès – FUGEA – UNAB) et le Collège des Producteurs. Plusieurs canaux sont possibles pour faire entendre sa voix. Il est aussi possible de contacter un représentant bio au sein du Collège des Producteurs qui pourra être porte-parole.

Ateliers autour des valeurs du bio

Thomas Schmit invite les participants à écrire des exemples illustrant la tension entre les valeurs et les pratiques agricoles. Par exemple, en maraîchage, l'utilisation de variétés hybrides est autorisée par le cahier des charges mais peut interroger au niveau des valeurs.

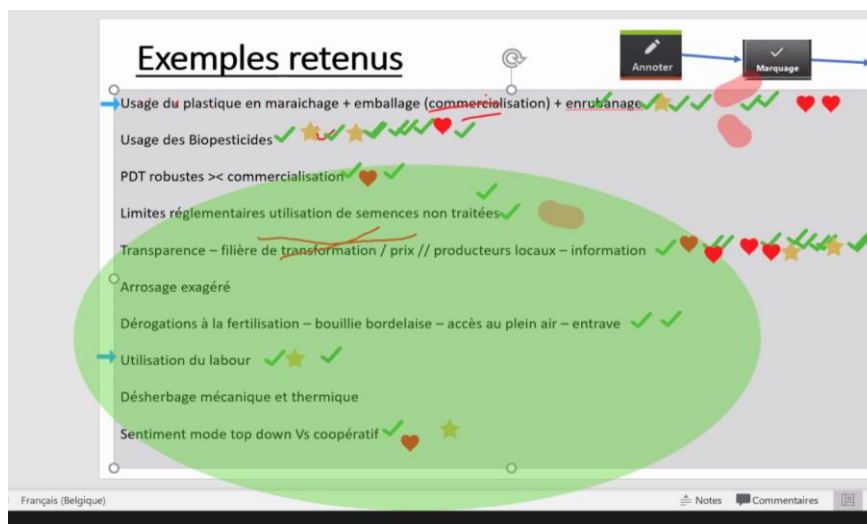
Ensuite, six sous-groupes sont composés comprenant un rapporteur. Il est demandé aux participants de partager un exemple et d'en choisir un ou deux illustrant au mieux la problématique.

De retour en plénière, les exemples ci-dessous retenus par les groupes sont exposés :



Usage du plastique en maraîchage + emballage (commercialisation) + enrubanage
Usage des Biopesticides
Pommes de terre robustes >< commercialisation
Limites réglementaires utilisation de semences non traitées
Transparence – filière de transformation/prix// producteurs locaux - information
Arrosage exagéré
Dérogations à la fertilisation – bouillie bordelaise – accès au plein air - entrave
Utilisation du labour
Désherbage mécanique et thermique
Sentiment mode top down Vs coopératif

TS demande ensuite aux participants d’annoter l’exemple qui va, selon eux, recueillir le plus de votes. Le résultat (repris ci-dessous) donnera une indication sur les sujets nécessitant une attention au niveau du Collège ou lors des prochaines assemblées sectorielles. Un point est ajouté : la mixité des fermes bio et conventionnelles. Il est à noter qu’un groupe de travail non spécifique au bio au niveau de la Région wallonne s’est formé fin 2020 sur l’utilisation des plastiques en agriculture. Le SPW a la volonté d’étudier la question, notamment concernant les plastiques de paillages et ensilages. Il est confirmé que cet aspect est réfléchi dans l’approche système développée sur la plateforme maraîchage au CRA-W, bien que non étudié de manière spécifique. Il serait peut-être intéressant de coordonner les essais allant dans la même direction.





VII. OUTILS DE GESTION PRATIQUES D'UN SOL VIVANT

Orateur : Francis BUCAILLE, agriculteur, consultant en agronomie et co-fondateur de la société Gaïago, spécialisée dans l'analyse, le diagnostic agronomique et la revitalisation des sols.

Voir annexe IV

Cet exposé vise à partager des outils pratiques de diagnostic du sol pour le gérer au mieux.

Bref résumé

En matière de fertilité des sols, des fondamentaux doivent être vérifiés. Deux points sont importants : la verticalité du sol et les équilibres minéraux.

Premier point : vérifier le fonctionnement vertical du sol consiste à regarder si la communication entre les horizons supérieurs et les horizons inférieurs se réalise bien. Même en utilisant les meilleures semences, si les racines ne peuvent pas s'enfoncer rapidement dans un sol, le résultat sera toujours décevant. C'est important au niveau de la résistance à la sécheresse. Des nitrates et le potassium peuvent fuir et il vaut mieux se donner les moyens de pouvoir les récupérer. Pour cela, il est possible d'utiliser des tubes. On observe la vitesse à laquelle l'eau s'infiltré en surface puis dans l'horizon (autour de 20-30 centimètres de profondeur). Si ça met beaucoup plus longtemps à s'infiltrer sur le deuxième cercle, cela veut dire qu'à un moment donné, s'il y a soit une irrigation soit une pluviométrie importante, on a la possibilité qu'il y ait une asphyxie qui passe inaperçue. Un pénétromètre peut être un outil intéressant mais en gardant de la prudence car lorsque les sols sont secs, ce qui est dur peut être mal interprété.

Deuxième point : les équilibres minéraux. Dans un sol, on vise à avoir à peu près 25 % d'air et 25 % de volume réservé à l'eau liée (retenue par des forces faibles). Lorsque ces proportions sont rencontrées, cela donne une microbiologie équilibrée. Si le sol ne respire pas correctement, la chance d'avoir des champignons utiles dans le sol est peu élevée. La présence de ces proportions est liée à deux minéraux essentiels : la proportion entre le magnésium et le calcium. Ce sont eux qui vont régler le comportement physique des sols. Il faut un minimum de magnésium. En trop grande quantité, le sol va être collant et laisser peu de place pour l'air. Inversement pour le calcium qui peut donner de l'air dans les sols. Les deux minéraux ont des caractéristiques physiques très différentes. Le calcium a une couche d'eau très fine. Le magnésium est un sel très hydraté, avec une couche d'eau importante. Régler le ratio magnésium/calcium (68% pour le calcium, 12 % de magnésium) permet d'agir sur le comportement physique du sol et sa capacité d'absorption de l'eau.

En cas de fertilisation à envisager, il ne faut pas regarder en premier le pH mais le niveau du calcium. En cas de manque de calcium et de magnésium, il faut ajouter de la dolomite. Si c'est juste un manque de calcium accompagné de trop de magnésium, il ne faut pas apporter de dolomite. En cas de grande quantité de calcium et de manque de magnésium, il est possible d'apporter de la kieséryte. En cas d'une trop grande quantité des deux minéraux, il est préconisé de n'apporter que du soufre, sous toutes ses formes.

Autres éléments importants :



* **Le sodium** : élément trop oublié. A moins de un demi pourcent de sodium sur la CEC, il est très difficile d'avoir une microfaune très active (dont les vers de terre).

* **Le phosphore** : En cas de trop grande quantité de phosphore, la plante ne va pas libérer les mycorhizes qui participent à la nutrition de la plante.

Il faut que le sol en contienne suffisamment (pour la méthode Olsen, au-dessus de 40 ou 50 ppm).

* **Le cobalt et le molybdène** : doivent être à des niveaux minima pour avoir des légumineuses qui fonctionnent bien.

* **Les relations étroites entre le fer et le manganèse**. Le fer devrait toujours être à un niveau plus important que le manganèse sinon ce dernier va produire un effet antagoniste et le fer ne sera pas absorbé. On rencontre la même chose avec le cuivre et le zinc. Moins de zinc par rapport au cuivre veut dire que le zinc ne sera pas absorbé.

VIII. QUESTIONS – REPONSES

Les réponses sont apportées par Monsieur Bucaille.

- *Daniel Collienne (représentant Collège des Producteurs)* souhaite aborder deux sujets, l'opposition labour et non-labour et la fixation du carbone.

Réponse : en ce qui concerne le labour : « le labour peut avoir des effets négatifs. Une communication forte est opérée sur le côté destructeur du labour, qui est exagéré. On oublie que la plupart des agronomes actuels décrivent des labours excessifs par leur profondeur. Si c'est un labour à 15 ou 18 centimètres de profondeur, l'effet destructeur est très limité. A 40 centimètres, il en est autrement. Les rasettes ne devraient pas être utilisées. Quand on veut obtenir cet effet désherbant, il est mieux de ne pas plaquer la matière organique dans le fond du labour. En cas de labour superficiel, les échanges gazeux se réalisent encore bien entre la surface et le fond. On peut prendre la précaution de déchaumer et de faire évoluer la matière organique pour que la demande biologique en oxygène soit moindre ». *Réponse : en ce qui concerne le carbone* : « le premier outil biologique capable de stocker réellement du carbone sont les champignons. Les bactéries sont capables de respirer 85% sous forme de gaz carbonique le carbone qu'elles ingèrent en tant que nutriment. Quand elles s'attaquent à des résidus végétaux, elles peuvent rejeter dans les 2 à 3 mois suivants jusqu'à 85%. Les champignons dans le pire des cas vont en respirer 50 % et donc en stocker 50 %. C'est ce qui explique la perte de matière organique dans les décennies passées. On a augmenté les profondeurs de labour et mis des matières organiques dans des endroits où l'oxygène parvenait mal. Or les champignons ont absolument besoin d'oxygène. On a commencé à utiliser des fongicides dans les années 50-60 ce qui devait faire augmenter les taux de matière organique. Mais on a assisté à une baisse des taux. Seuls les champignons sont armés pour pouvoir dégrader la lignine, les bactéries ne savent pas le faire. Un point de lignine protège à peu près 4 ou 5 points de cellulose. Dans les champs, lorsqu'on ne restitue que des couverts végétaux verts, on n'augmentera pas énormément les taux de matière organique ».



- *Dominique Jacques (UNAB)*: « la future PAC comprendrait une mesure environnementale liée au carbone ». *Réponse*: « on sait que beaucoup de sociétés travaillent sur le carbone, sur les indicateurs. Je précise que j'ai créé une société commerciale qui s'appelle Gaïago et qui soutient un projet lié au carbone. Aujourd'hui beaucoup de crédits carbone sembleraient devoir être attribués uniquement sur des pratiques. On ne peut pas stocker du carbone même avec du non-labour et avec des couverts végétaux. Je me bats pour que l'on fasse des mesures au moins sur 40 centimètres de profondeur car les labours au-delà de 40 cm n'existaient pratiquement pas et on est certain de prendre la totalité du carbone pouvant être stocké. Dans les pratiques d'agriculture bio vous pouvez le faire, veillez juste à ne pas restituer trop de matières organiques qui soient des sucres. »
- *David Knoden*: *Question*: « vous avez parlé du rapport calcium-magnésium. En Wallonie, on a remarqué avoir de gros problèmes au niveau du rapport potassium-magnésium. On a utilisé sans trop s'en rendre compte énormément de dolomie. Au final, on pensait apporter suffisamment de potassium même avec les engrais de ferme et en faisant beaucoup d'exportation on se rend compte que l'on est dans une impasse. Que pouvez-vous dire sur ce rapport potassium-magnésium ? On a des prairies qui résistent nettement moins à la sécheresse. Dès qu'on amène du potassium, la prairie redémarre. On a moins de taux de légumineuses ». *Réponse*: « le ratio potassium-magnésium est important mais trop de magnésium ne va pas empêcher le potassium d'être absorbé. En potassium on devrait être sur la CEC à minima à 5 %. Si vous avez des analyses, vous pouvez les faire transiter par Thomas Schmit et je vous dirai où vous en êtes. Il y a des matières premières utilisables en agriculture bio, si vous avez besoin de calcium, essayez autre chose que la dolomite. Le potassium sans magnésium, ça existe en France. Il s'agit du sulfabote (?) qui est un engrais potassique issu de l'industrie betteravière utilisable en bio. Je peux vous transmettre la source et la manière dont ça peut être utilisé. » *Dominique Jacques*: « il faut faire attention à certains produits agréés en bio en France et non en Belgique ». *Réponse*: « c'est tout à fait vrai. Transmettez-moi les questions via Thomas Schmit et j'y répondrai ».

Monsieur Bucaille est remercié pour sa participation à la présente assemblée et pour le partage de connaissances.



IX. POINTS DIVERS

Daniel Collienne et Charles Albert De Grady (représentant Collège des Producteurs) souhaitent évoquer la situation de Biowallonie.

Daniel Collienne déclare que l'heure est grave. Il relate qu'un organisme du Benelux avait demandé à Biowallonie, il y a trois ans, d'expliquer le bon développement du bio en Wallonie. Dans le cadre d'une réunion au Grand-Duché de Luxembourg, Philippe Grogna avait pu témoigner du travail mené par Biowallonie. Ce pays avait pour intention de passer à plus de 50% d'agriculteurs bio dans un avenir proche et était à l'époque à un niveau de 1 %.

Depuis lors, en Wallonie, Biowallonie dispose d'un avenir incertain. En raison notamment d'un rapport de la Cour des comptes que le gouvernement Wallon n'a pas pris en compte pendant un certain temps. Celui-ci précisait que le fonctionnement de Biowallonie n'était pas correct et qu'il fallait répondre à un appel d'offres. La menace était courante pour 2021. Un sursis a été obtenu. Pour 2022, la situation n'est pas plus claire. Le Ministre de l'Agriculture n'a pas de solution. Le 4 mai, s'est tenue la journée « débouchés », débutant par une conférence de presse durant laquelle certains organismes ont été pointés comme voulant s'approprier l'encadrement dont la FWA. Daniel Collienne tient à préciser que ce n'est pas le cas.

Il sollicite le soutien inconditionnel de l'ensemble des membres présents pour réaffirmer que, sans Biowallonie, les ambitions du gouvernement actuel pour le secteur en 2030 ne seront pas atteints.

En réponse, Philippe André, appuyé par André Grévisse, suggère de rédiger un courrier collectif pour apporter un soutien à Biowallonie et faire comprendre au monde politique que le secteur veut un avenir pour cette structure.

Caroline Decoster informe que la FWA avait rédigé un courrier en juillet 2020 adressé au Ministre Borsus ainsi qu'aux membres du Gouvernement wallon afin de soutenir la structure. Ce soutien a été réitéré lors de la réponse au plan stratégique.

La FWA souhaite à nouveau transmettre un nouveau courrier à ce sujet.

Dominique Jacques relate que lors de la présentation du plan stratégique, cette information relative à Biowallonie n'avait pas été énoncée. Il se rallie à la proposition d'un courrier collectif.

Emmanuel Grosjean (coordinateur – Collège des Producteurs) ajoute que si c'est la dimension marché public qui questionne, on ne peut pas la nier. Mais par le biais d'un courrier collectif, on renforce l'aide à trouver à une solution.

Philippe Grogna (directeur Biowallonie) remercie d'avoir inscrit ce point à l'ordre du jour. Il confirme que l'objectif poursuivi par Biowallonie lors de la conférence de presse était de parler de l'agriculture biologique. L'information de la situation problématique de la structure a été livrée mais l'impact médiatique n'était pas recherché. Concernant les difficultés rencontrées, Philippe Grogna indique que c'est une situation vécue depuis le mois de mars 2020, date à laquelle a été introduite une demande au Cabinet pour obtenir une année complémentaire afin d'organiser la suite et le futur plan bio.

Cette année, 40 % du personnel est en préavis et bientôt le chiffre s'élèvera à 60 %. Depuis un an, les obstacles s'accumulent. La possibilité d'arrêter la structure existe, la convention cadre prenait fin au 31



décembre 2020. Le fait d'avoir attendu presque le mois d'octobre avant la prolongation d'une année entraîne des conséquences en termes de gestion de la structure, notamment en gestion financière. Il souhaite obtenir à présent du Cabinet une réponse claire.

Si la notion de marché public est maintenue, Biowallonie doit bénéficier d'un million d'euros d'avance de fonds de roulement. Si l'on peut passer outre cette notion de marché public, le problème de trésorerie pourrait ne plus se poser.

Marc Fichers indique que le courrier clair et ferme doit formuler une demande au Gouvernement de mettre tout en œuvre pour financer Biowallonie et lui permettre d'être aux manœuvres dans le prochain plan stratégique. Il faut un courrier commun de l'ensemble des associations, sans signature individuelle.

Emmanuel Grosjean déclare qu'une proposition de courrier collectif sera envoyée le 6 mai en fin de matinée au plus tard aux associations, pour un retour avant le 7 mai à midi, suivi d'un envoi à l'attention des membres du Gouvernement wallon.

Thomas Schmit remercie chacun pour la participation à la présente assemblée et demande d'indiquer via des annotations Zoom, au terme de cette réunion, l'impression de chacun.

Philippe André clôture la séance en remerciant Thomas Schmit pour le travail effectué et les participants pour leur présence et implication.



Annexe I : Liste des présences

Producteurs

NOM	Prénom
ANDRE	Philippe (membre du Collège des Producteurs, secteur bio)
BUCHET	Marie France
CARTRYSSÉ	Roland
COLLIENNE	Daniel (membre du Collège des Producteurs, secteur bio)
DE GRADY DE HORION	Charles-Albert (membre du Collège des Producteurs, secteur bio)
DE LAMINNE	Françoise
DEPOPLIMONT	Vincent
DEVILLERS	Caroline
FASTRÉ	Guillaume
GHAYE	Claire
GREVISSE	André (membre du Collège des Producteurs, secteur bio)
HOSTIE	Yannick
MARTIN	Vanessa
MOERS	Adrien
ROUSSEAU	Catherine
TAJE	Moussa
WOLFF	François
WUIDAR	Emile

Entreprises (de transformation, distribution, restauration et vente)

Nom	Prénom	Entreprise
DURDU	Pascal	SCAM
MATTEZ	Philippe	AGRIUM
MICHEL	Jean-Claude	PQA
REGOUT	Alice	C'tout Bon
WALLEMACQ	Hélène	Warcoing SA



Organismes

Nom	Prénom	Organisme
BAUFFE	Marie-Pierre	
BERTRAND	Gilles	SPW DGARNE
BOUMAL	Thomas	asbl CORDER - comité régional PHYTO
CONINCK	Eugénie	Comité régional PHYTO
CONOTTE	Laurent	SPW
DE HALLEUX	Maëlle	CRA-W
DECOSTER	Caroline	FWA
DIERICKX	Simon	Greenotec Asbl
DUFRANNE	Delphine	APAQ-W
FARINELLE	Arnaud	Fourrages Mieux ASBL
GEORGES	Benoît	SPW Agriculture
GROGNA	Philippe	Biowallonie
GROSJEAN	Emmanuel	Coordination – Collège des Producteurs
HOUSEN	Claire	APAQ-W
HUYBRECHTS	Muriel	chargée de mission – pôle législation – agriculture bio (Collège des Producteurs)
JACQUES	Dominique	UNAB
KNODEN	David	Fourrages Mieux ASBL
MARLIER	Julie	SPW DGARNE
MOERMAN	Marie	CRAW
PONCIN	Marie	Collège des Producteurs
RODA	Mathilde	Nature & Progrès
ROMERO-PINAZO	Lola	FOREM
SCHAUS	Marc	Chargé de mission « horticulture comestible » Collège des Producteurs
SCHMIT	Thomas	Chargé de mission « agriculture bio » Collège des Producteurs
SERTEYN	Laurent	Greenotec
WAVREILLE	José	CRAW



Annexe II : Liste des questions et remarques postées sur le chat et classées par thématique.

Biowallonie

- De Mathilde Roda - N&P : N&P soutient envers et contre tout que Biowallonie est une pierre angulaire du Bio wallon !!!!
- De Marc Fichers : il faut également rappeler que lors de l'évaluation du dernier Plan Stratégique Biowallonie avait été bien évalué et donc c'est augmenter son rayonnement qu'il faut faire.
- De Eugénie Coninck : D'accord d'avoir une lettre commune (Comité régional PHYTO)
- De Vanessa : Fugea soutient aussi ;)
- De Marc Fichers : il faut une signature de l'ensemble des organisations c'est comme cela que l'on a toujours fonctionné et c'est plus efficace
- De Catherine Rousseau - Ferme du Saule : Si utile, je peux signer sous ma "casquette" Fédération des Services sociaux
- De Caroline Decoster (FWA) : ok avec proposition de Marc

Acteurs / institutions / recherche

- De Maëlle de Halleux (CtRab) : Je confirme ce que Mathilde a communiqué par rapport aux plastiques pour les paillages, cet aspect est réfléchi dans l'approche système développée sur la plateforme maraîchage au CRA-W, bien que non étudié de manière spécifique (pour cela, on suit un projet Européen, Organic-PLUS, qui travaille sur le sujet)
- De Mathilde Roda - N&P : Merci Maëlle. Du coup je voulais surtout dire d'essayer de faire converger les énergies tant qu'à faire :)

Règlementation

- De Catherine Rousseau - Ferme du Saule : Les agricultrices sont-elles aussi invitées à participer au GT législation ?

Assemblée sectorielle

- De Lola Romero-Pinazo : Très intéressante cette présentation sur le sol vivant !
- De Mathilde Roda - N&P : Merci beaucoup pour cette AS originale et conviviale malgré la distance physique ! Et vive Biowallonie !
- De Francis Bucaille : Bonne soirée à vous. Merci de votre écoute.... Amitiés françaises.



Annexe III : Retour sur les valeurs du bio dans un contexte de croissance accélérée du secteur (présentation de Nature&Progrès)



Les Valeurs du Bio
assemblée sectorielle

Annexe IV : Outils de gestion pratiques d'un sol vivant (présentation de Monsieur Francis Bucaille)



Collège Bio Wallonie
5 Mai 2021.pdf

Annexe V : Courrier de soutien à Biowallonie



Lettre AS Bio
Biowallonie 10 05 21.j